BAGNOLES
MOTEURS CLASSIQUES

Date :

/ /

DEMANDE D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT 2026

Validant l'acceptation du Règlement Intérieur

Renouvellement : indiquez uniquement les modifications

NOM	
Prénom	Tél. mobile :
Prénom conjoint	Tél. mobile :
Adresse complète	
Adresse courriel (obligatoire pour adhérer) : écrire lisiblement	

VEHICULES AUTOS ET MOTOS

Année	Marque	Modèle	Immatriculation

Montant pour l'année 2026 : *un reçu vous sera adressé sur demande*

☐ **Actif : 60 € (véhicule + 40 ans au sens FFVE, ou <u>sur dérogation</u> véhicule de sport ou de prestige, Youngtimers)**

☐ Sympathisant sans auto : 60 €

☐ Partenaire (à partir de 120 €) :

☐ Bienfaiteur (à partir de 120 €) :

☐ ***Souhaite un reçu fiscal****

Signature *<u>validant la demande d'adhésion et l'acceptation du Règlement Intérieur</u>* :

Règlement de préférence par CB ou virement <u>en indiquant le motif : « NOM + ADHESION 2024 »</u>

NOM : **ASSOCIATION BAGNOLES MOTEURS CLASSIQUES**
IBAN : **FR76 1660 6000 3184 8938 2311 459**
BIC : **AGRIFRPP866**
CREDIT AGRICOLE BAGNOLES DE L'ORNE (00031)

BAGNOLES
MOTEURS CLASSIQUES

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement Intérieur complet est disponible sur le site www.bagnolesmoteursclassiques.com

« …Article 2. Responsabilité des Membres lors de participation à une manifestation

La participation à toutes manifestations touristiques ou circuits organisées par le club ne peut se faire qu'avec un véhicule enregistré dans la base des adhérents du Club.
La participation aux activités du Club se fait sous l'entière responsabilité du membre qui s'oblige à respecter les lois et règlements, en particulier pour tout ce qui concerne la législation en vigueur, et notamment :

- le strict respect du Code la Route
- un permis de conduire en cours de validité
- un certificat d'immatriculation conforme au véhicule utilisé
- un véhicule homologué et non transformé (ce qui exclut les préparations moteur, châssis et autres, les véhicules de type « *tuning* »)
- une assurance en tous lieux et toutes circonstances
- une assistance rapatriement (dans la négative, l'assistance est à ses frais)
- une assurance spécifique dans le cas des sorties sur circuit
- un contrôle technique à jour….. »

« …Le Club exige que tout adhérent conducteur ou passager participant à une sortie, quelle qu'elle soit, ait un comportement respectueux des autres adhérents, des passagers, du public et en général de toute autre personne ; notamment, le strict respect du Code de la Route est exigé.

Le membre s'engage, pour lui et pour le compte de ses invités éventuels, au strict respect du présent Règlement et aux statuts du Club…. »

Les passagers occasionnels à bord des voitures qui sont invités par un membre du Club et qui n'ont pas la qualité de membre, embarquent à bord du véhicule sous la responsabilité exclusive du membre qui assumera toutes les conséquences dommageables encourues par son passager, renonçant à toute mise en cause ou recours envers le Club Bagnoles Moteurs Classiques, pour toute réclamation éventuelle du passager… »

« …Article 3. Conseils de roulage, décharge de responsabilité, application du Code de la Route

Chaque personne de l'équipage est responsable de ses actes en matière de vitesse excessive, d'usage de drogues, médicaments dangereux pour la conduite, et d'alcoolémie. Pour une sécurité optimale, il ne vous sera pas servi d'alcool par l'organisateur au cours de la journée au-delà du volume d'un verre d'apéritif en début de repas. De ce fait, l'organisation décline toutes responsabilités en cas de contrôle ou d'accident.
Afin d'améliorer les conditions de roulage, si vous roulez en groupe, voici quelques consignes pour optimiser et respecter le plaisir de chacun d'entre vous :

- Actionner le warning pour signifier tous dangers, ralentissement et événement ponctuel, cycliste, animal, incident...
- Respecter les distances de sécurité et utiliser les phares, notamment lorsque vous clôturez un groupe en circulation.
- Adapter sa conduite suivant l'état de la route et la densité du trafic.
- Veiller lors des dépassements d'autres usagers, de le faire en toute sécurité avec une totale visibilité, de prévenir avec votre clignotant, de laisser suffisamment d'espace, et de limiter le bruit et la vitesse afin de respecter les autres usagers et le public.

Lors d'une balade touristique, vous êtes les ambassadeurs du Club. La convivialité et la bonne humeur de chacun, de même que le respect des autres usagers ou du public, permettront d'élargir notre groupe d'amis. Vous devez adopter un comportement empreint de respect et de civisme.

Si vous vous êtes égarés, utilisez votre GPS pour récupérer le tracé conseillé du Carnet de Route pour rejoindre la ville suivante de l'endroit où vous êtes, et non pas la destination finale.
Pour tous soucis lors de la balade, contactez un des membres organisateurs. Leurs numéros sont indiqués sur le Carnet de Route et sur l'éventuelle feuille des participants.
Il est impératif de veiller au respect du Code de la Route et la signalisation que vous rencontrez sur votre trajet. Lors d'une sortie touristique, le respect des règles de conduite doit être suivi par chaque participant, au risque d'une exclusion définitive du Club, sur décision des membres du Bureau. **Les organisateurs de sorties ou balades se réservent le droit de contrôler (*avec possibilité d'exclusion temporaire ou définitive*) :**

- **La capacité physique des participants (permis de conduire, fatigue, alcool, produits illicites, médicaments, etc…**
- **L'état du véhicule (certificat d'immatriculation, contrôle technique, état général, etc…**

Renoncement poursuites juridiques :
En adhérant au Club Bagnoles Moteurs Classiques, vous vous engagez également à ne pas poursuivre juridiquement les responsables du Bureau du Club, ainsi que les organisateurs de sortie touristique, en cas d'incident, d'accident ou de contrôle par les forces de l'ordre après avoir commis une imprudence ou une faute.

Le non-respect de ces règles de base pourra entraîner une exclusion temporaire voire définitive du Club… »

« …Article 7. Droit à l'image

Lors de sorties touristiques ou circuit et dans le cadre plus général des activités du Club, des photos ou vidéos sont réalisées afin d'être **exclusivement** publiées par le Bureau du Club, notamment sur WhatsApp.
Afin de respecter le droit à l'image tel que défini par la loi à savoir : "*En application du code pénal, il est indispensable de demander l'autorisation d'une personne pour la photographier dans sa vie privée ou dans un lieu privé, sauf si la captation n'est pas dissimulée. En revanche même en cas d'autorisation de prise de vue présumée il est nécessaire d'obtenir, dans tous les cas, une autorisation d'exploitation de la photographie*".

En conséquence, en acceptant le présent Règlement Intérieur, vous autorisez le Club Bagnoles Moteurs Classiques à utiliser et diffuser exclusivement et seulement par le Club sur ses propres canaux, des photographies vous représentant lors de sortie touristique, circuit ou autres. Le Club s'engage à ne pas prendre de photos en captation dissimulée et à ne pas utiliser ces clichés en partie ou en totalité à des fins d'enseignement, de recherches culturelles ou scientifiques, d'exploitations commerciales ou publicitaires.

Chaque adhérent s'engage, en son nom et en celui de ses passagers, à ne pas republier sur les réseaux sociaux ou sites internet extérieurs les images prises à ces occasions ou issues des réseaux sociaux du Club (WhatsApp, etc.), pendant et à l'issue de son adhésion.

Ce Règlement Intérieur s'applique à tout adhérent de l'Association Bagnoles Moteurs Classiques »…